

# ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVE

Obtenez vos financements avec la garantie SOGAMA

## NOTRE HISTOIRE

Société de financement dédiée aux associations et acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire depuis plus de 45 ans, SOGAMA partage avec ses partenaires, issus du monde bancaire et des grandes fédérations telles que la FNOGEC ainsi qu'avec ses bénéficiaires, une gouvernance équilibrée. Cette organisation garantit l'esprit d'éthique associative et mutualiste qui caractérise SOGAMA.

**Partenaire de longue date des établissements d'enseignement privés sous contrat**

SOGAMA apporte sa garantie :

- aux banques pour tout crédit d'investissement
- aux collectivités locales pour le remboursement des subventions d'investissement



## NOS ATOUTS

- **La connaissance de votre secteur :** vous dialoguez avec des spécialistes du financement des associations qui s'appuient sur des représentants de la FNOGEC dans le processus de décision.
- Des formalités réduites au minimum et une décision rapide par rapport aux garanties habituellement demandées par les banques ou les collectivités locales : le prêt est ainsi débloqué plus rapidement.
- Un coût d'intervention étalé sur la durée de votre crédit : un tableau de prélèvement des commissions vous est envoyé à la mise en place de la garantie.
- **Pas de mauvaise surprise :** si vous remboursez par anticipation nous arrêtons simplement le prélèvement des commissions, sans malus.
- **Etablissement de place,** nous travaillons avec l'ensemble des établissements de crédit.

## NOS DERNIERES INTERVENTIONS

- ☐ Travaux d'agrandissement et de rénovation d'une école primaire, garantie à 20% d'un prêt de 550.000€ sur 20 ans en complément de la caution à 50% de la commune.
- ☐ Agrandissement du restaurant scolaire et création d'une salle de repas d'un collège. Garantie à 50% d'un prêt de 300.000€ sur 10 ans
- ☐ Garantie financière à 100% d'une subvention du conseil départemental des Hauts-de-Seine de 343.011€ pour des travaux de restructuration et d'extension des bâtiments, durée 23 ans.

## NOTRE OFFRE

### **G**ARANTIE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT

Rénovation, mise aux normes, construction...

Durée : 2 à 25 ans

Montant cautionné : 20.000 à 4.700.000 €

Tarif : Cotisation de solidarité restituable en fin du crédit (1,50% du montant garanti mobilisé)

Commission annuelle sur encours garanti : **0,40%** (\*)

(\*) Tarif de base, modulable en fonction du dossier

📞 [Contactez-nous pour un devis](#)

### **G**ARANTIE RELAIS

Dans l'attente d'une caution de collectivité locale

Durée : 2 ans

Tarif identique à la garantie de crédit d'investissement

### **G**ARANTIE DE REMBOURSEMENT DE SUBVENTION DE COLLECTIVITE

Montant cautionné : Jusqu'à 1.000.000 €

De 2 à 25 ans

Tarif : Cotisation de solidarité restituable en fin du crédit (0,80% du montant garanti mobilisé)

Commission annuelle : **0,35%** de la part non amortie de la subvention

### **R**EPRISE DE GARANTIE

Caution d'association propriétaire, nantissement...

Contact / devis 📞 01-42-80-42-24

📧 [engagements@sogama.fr](mailto:engagements@sogama.fr)

📍 : 75 rue Saint Lazare, 75009 Paris



Expert de la garantie solidaire